

ASPECTS DE LA QUESTION DEMOCRATIQUE

Dans une première partie de ce travail, je vais considérer diverses façons d'approcher la notion de démocratie et examiner comment on pourrait décider de sa présence, de son degré de présence et de son absence. Après cette "avance à reculons" métathéorique, j'aborderai la question de savoir qui porte et sur quoi porte une démocratie. Il s'agit du problème des communautés démocratiques, ou plutôt démocratisables. Ensuite, j'essayerai de situer la démocratie dans le champs socio-politique en faisant intervenir la notion de société civile.

1. Autour et à travers du concept démocratie

Peut-on parler de la démocratie, alors qu'on doit constater un grand nombre de caractéristiques différentes sous la dénomination de démocratie qu'on attribue ou qu'on s'attribue ici et là (loin dans l'espace et dans le temps)?¹ Il paraît que "démocratie" ressemble à l'auberge espagnole: chacun apporterait ce qu'il désire y trouver. Aujourd'hui tout le monde veut être démocrate (à sa façon!) alors que pendant des siècles, depuis Platon au moins et jusqu'à la fin du siècle passé, "démocratie" avait des connotations plus ou moins négatives. Parmi les grands philosophes, seulement Spinoza fait exception (bien qu'il pensât que les gens n'étaient pas encore tout à fait préparés pour ce régime). Maintenant "Démocratie" est devenu un terme universellement sanctifié quelle que soit la route que nous prenions" dit Sartori (1987, p. 392).²

Mais, pourrait-on dire, la démocratie n'est-elle pas très clairement le pouvoir du peuple, l'exercice du pouvoir par le peuple? Or, qui est ce peuple (qu'est-ce qui constitue un peuple et qui en fait partie, quelle est sa structure?), quand, où, dans quelles circonstances et occasions règne-t-il? La définition étymologique est trop vague pour être sans autre utile. Aux questions posées on peut donner des réponses très diverses; et en effet, on trouve cette diversité dans la littérature.

Cependant, ce n'est pas tout à fait par hasard que ces différentes choses sont appelées "démocratie". J'utilise intentionnellement l'expression vague qu'est "chose", car - avant même de caractériser la démocratie, ou plutôt les démocraties - il faudrait décider à quel genre d'entité on pourrait attribuer (dans une certaine mesure!) la qualité démocratique ou la refuser. En d'autres termes, quel est le genus proximum de "démocratie"? Est-ce un type de gouvernement, d'Etat, une méthode ou un procédé (de prendre en commun des décisions de portée collective ou de choisir ceux qui prennent ces décisions ...), une façon de vivre en société ou dans des associations ou sociétés (anonymes, de tir, commerciales, de protection des animaux, etc.)? Ou, dans une certaine mesure et avec des nuances appropriées, tout cela? En quoi se ressembleraient ces diverses entités politiques, économiques, culturelles qu'on pourrait ou voudrait qualifier de démocratiques?

Dans ce qui suit, je ne vais pas tant insister sur la diversité de ce qu'on a pu appeler "démocratie", mais plutôt essayer de mettre en évidence quelques-unes des approches théoriques typiques distinctes.

Une première distinction qu'on peut faire consiste à considérer "démocratie" soit comme concept classificatoire (ou qualitatif), soit comme concept comparatif (ou topologique). Parlons d'abord du premier. Il s'agit donc de dire ce qui est une démocratie, ce qui est démocratique.

Il existe une façon d'essayer de cerner qualitativement un concept contre laquelle Wittgenstein met en garde. Je crois qu'on peut la trouver, par exemple, dans cette façon que Heller (1991, p. 337) utilise pour arriver à un concept du politique pour notre époque. Elle dit que ce concept "doit indiquer ce qu'est la chose qui, ajoutée à d'autres, fait qu'elles soient 'politiques' [...]".³

Or, dans "The Blue Book", Wittgenstein met en garde:⁴

L'idée d'un concept général comme [étant] une propriété commune de ses exemples particuliers est reliée à d'autres idées primitives, trop simples [...].

Elle est comparable à l'idée que des propriétés sont des parties constituantes des choses qui ont ces propriétés; p.ex. que la beauté est une partie constituante de toutes les choses belles, de même que l'alcool est une partie constituante de la bière, et que de ce fait nous pouvons avoir la beauté pure, inaltérée de tout ce qui est beau.

Au lieu de procéder ainsi, Wittgenstein recommande d'envisager entre les divers exemplaires considérés une simple ressemblance de proche en proche comme ce qu'il appelle "ressemblance de famille" où deux entités prises au hasard dans la famille peuvent ne pas du tout se ressembler.⁵ C'est une façon de conceptualiser "un réseau compliqué de ressemblances qui se croisent".

Je ne peux pas mieux caractériser ces ressemblances que par le mot 'ressemblance de famille'; puisqu'ainsi se recouvrent et se croisent les diverses ressemblances qui existent entre des membres d'une famille: taille, traits du visage, couleur des yeux, démarche, tempérament, etc.. etc. (1971, §§ 66-7).

Le phénomène "jeux" est un exemple typique d'entités dont certaines n'ont rien en commun, mais qui sont néanmoins reliées par une ressemblance de famille. Le lien qui unit une démocratie préhistorique à une démocratie occidentale contemporaine peut être tout au plus celui d'une ressemblance de famille.⁶

Pour un ensemble plus petit de candidats à la dénomination démocratie on peut peut-être quand même trouver un concept classificatoire adéquat, soit en le définissant ou décrivant de façon positive, soit en partant d'une notion "opposée" et en définissant la démocratie par une sorte de double négation: elle n'est pas son opposé. Cette façon de faire n'est pas sans difficultés non plus. Sartori (1987) procède de cette manière dans le septième chapitre de son livre. "En général, les définitions a contrario sont les plus faciles", dit-il (p. 182).

Ici, il convient de rappeler la distinction logique bien connue entre deux sortes de termes opposés. (Sartori le fait au début du chapitre.) Deux termes, P et Q, sont incompatibles (ou contraires), si P implique non-Q (et alors Q implique non-P). Si non seulement P implique non-Q, mais aussi non-Q implique P, alors P et non-Q sont équivalents (et non-P et Q aussi) et il s'agit d'une opposition contradictoire. A côté de P et Q il n'y a alors pas d'autre possibilité à considérer. (C'est donc une dichotomie.) Le principe du tiers exclu vaut pour P et non-Q: "P ou non-Q" est une tautologie.

Quel est un bon concept à l'opposé de démocratie, se demande Sartori. Il examine absolutisme, autocratie, autoritarisme, despotisme, dictature, totalitarisme (p. 185), pour les éliminer tour à tour tous, sauf "autocratie". "[...] quand la dichotomie, ou l'alternative est 'démocratie ou autocratie', la symétrie est manifeste et difficile à esquiver" (p. 205). Mais s'agit-il vraiment d'une opposition contradictoire (dichotomique)? La définition de "démocratie" à laquelle la négation d'"autocratie" donne lieu est la suivante: "La démocratie est un système dans lequel personne ne peut se choisir soi-même, personne ne peut s'investir soi-même du pouvoir de régner et de ce fait, personne ne peut s'arroger un pouvoir inconditionnel et illimité" (p. 206).⁷ L'autocratie, dont la démocratie est la négation, est alors définie par: il existe quelqu'un tel qu'il peut se choisir soi-même ou peut s'investir soi-même de pouvoir ou peut s'arroger le pouvoir inconditionnel et illimité.

Il semble donc que ces définitions reposent sur le nombre de ceux qui gouvernent: C'est une personne dans l'autocratie et ce n'est pas une personne dans la non-autocratie. Mais cette non-autocratie pourrait être aussi, par exemple, une "nomenclatura", une aristocratie ou le règne d'un "politburo". Ce n'est pas par hasard qu'on trouve une trichotomie dans les typologies classiques aristotéliennes des formes de gouvernement qui se réfèrent au nombre des gouvernants.⁸

Par contre, la dichotomie autocratie-démocratie de Kelsen n'utilise pas le nombre des régnants, mais la façon dont le pouvoir s'exerce: du sommet vers la base ou inversement. Or, si ce n'est pas une personne unique qui s'arroge un pouvoir inconditionnel et illimité, cela ne veut pas encore dire que le pouvoir part du bas. Pour cette raison, Bobbio distingue "monocratie" et "autocratie". Aujourd'hui, l'opposition de la démocratie au fascisme, au national-socialisme et au stalinisme ne suffit pas à déterminer ce qu'est la démocratie. De même, "[...] une théorie de la démocratie qui consiste seulement dans l'idée du pouvoir du peuple est adéquate seulement aussi longtemps qu'elle combat le pouvoir autocratique" (Sartori, 1987, p. 31). Il nous faut des distinctions plus fines.

Cependant, les déterminations négatives sont fructueuses, comme l'a montré de Saussure en partant de l'idée que la caractéristique la plus exacte d'une entité du langage est d'être ce que les autres ne sont pas. Toutefois, ce n'est pas une seule opposition qui est déterminante. Il faut prendre en considération plusieurs traits d'opposition.

Le système d'oppositions dont "démocratie" fait partie n'est pas immuable. Quand les Athéniens parlent de leur démocratie, c'est pour la distinguer d'autres régimes de leur horizon. Mais cet horizon n'est pas le nôtre. Nous pouvons donc admettre que la leur était une démocratie, malgré le "démos" très restreint, tandis que cette même sorte de restriction nous paraît aujourd'hui incompatible avec une démocratie. Néanmoins, "notre point de départ [...] doit se trouver dans les idées centrales ou principes contenus dans la conception historique de la démocratie comme 'règne du peuple'" (Beetham, 1993b, p. 6).

La définition étymologique de la démocratie comme règne du peuple admet d'abord diverses interprétations, et celles-ci admettent plusieurs façons de mise en oeuvre par des procédés institutionnalisés. Il ne faut pas prendre une de ces interprétations et encore moins un de ces procédés comme conditions nécessaires d'une démocratie. Toutefois, on peut essayer d'explicitier la définition étymologique (qui constitue le noyau dur du concept de démocratie) d'une façon assez générale pour que la possibilité d'une diversité de réalisations reste ouverte. Heureusement, on trouve ici une certaine concordance entre les définitions proposées par quelques auteurs. Bobbio (1991, p. xviii) par exemple, offre cette "définition minimale de démocratie": "On entend par régime démocratique en premier lieu [1] un ensemble de règles de procédures pour la prise de décisions collectives dans lequel [2] la participation aussi large que possible des intéressés est prévue et facilitée." Beetham (1993a, p. 55) propose de considérer la démocratie comme "un mode de prise de décisions au sujet des règles et des lignes d'action qui lient la communauté sur lequel le peuple exerce un contrôle". Comme Bobbio, il ajoute une

deuxième exigence qui concerne l'étendue de la participation: "L'arrangement le plus démocratique est celui où tous les membres de la collectivité jouissent des droits égaux effectifs de prendre part directement dans de telles prises de décisions" (ibid.). Ces deux principes sont ceux du "contrôle populaire" et de l'"égalité politique" (Beetham, 1993b, p.7).

Bobbio (1991, p. 6) remarque judicieusement que ces deux conditions "ne sont pas suffisantes. Il faut une troisième condition: il faut que ceux qui doivent décider soient en face d'alternatives réelles et qu'ils soient mis dans des conditions où ils peuvent choisir entre l'une ou l'autre".

En effet, des procédés démocratiques sans véritables possibilités de choisir ne sont pas vraiment démocratiques. Mais la possibilité de choisir n'est pas encore suffisante. Il s'agit de savoir qui détermine les questions soumises au choix et l'étendue des choix disponibles au votants. C'est ce qu'en anglais s'appelle critère du "control of agenda". Dahl (1989, p. 113) le formule ainsi: "Le démos doit avoir la possibilité exclusive de décider comment les matières doivent être incluses dans la liste des matières qui doivent être décidées au moyen du processus démocratique." Tant que ce critère n'est pas satisfait on ne saurait à bon escient parler de démocratie.

Mais même si les quatre conditions sont remplies, il ne s'en suit pas nécessairement qu'on aboutit à des décisions démocratiques. Il faut se garder de tomber dans un formalisme pur et simple. Dans certains cas (limites?) la conformité aux règles de la démocratie ne produit pas nécessairement des résultats démocratiques. Une décision qui abolit la démocratie n'est pas une décision démocratique, même si elle a été prise en suivant certaines règles démocratiques. "Démocratie ne signifie pas tout ce que le peuple pourrait décider à tout instant donné, elle décrit plutôt un ensemble de règles qui doit assurer au peuple d'une façon suivie⁹ le contrôle sur la prise de décision ou les preneurs de décisions" (Beetham, 1993b, p.8).

La définition dite étymologique de la démocratie est vraiment la dernière condition suffisante, une condition suffisante immédiate, de démocratie¹⁰: C'est une condition suffisante de "démocratie" sans être la condition suffisante d'une autre condition suffisante de démocratie. Des conditions suffisantes des conditions suffisantes sont encore des conditions suffisantes et on peut ainsi remonter jusqu'à des conditions de plus en plus spécifiques - et non triviales! - plus diverses de la démocratie et qui peuvent servir de critères pour la présence d'une démocratie.¹¹ Le mot "une" est important; si un tel critère n'est pas rempli, on ne peut pas conclure à l'absence de démocratie. Mais suivant le type de critère satisfait, on est en présence de divers types de démocratie.¹² Il ne s'agit pas, bien sûr, de différentes démocraties incomparables, mais de différents types d'une même démocratie et donc comparables.

Mais comment les comparer? Bobbio (1991, p. 52) remarque que si on veut se rendre compte du progrès de la démocratie, on ne doit plus se poser la question de savoir "Qui vote?", mais plutôt "Où vote-t-on?". Cunningham (1987) propose de développer les trois questions "Qui vote?", "Où vote-t-on?" et "Sur quoi vote-t-on?" en trois "standards de comparaison" seulement à titre d'illustration, puisque "cela implique quelques problèmes épineux".

Il introduit la relation d'ordre suivante:

Dire qu'une unité sociale¹³ 'A' est plus démocratique que 'B' veut dire que:

(1) il y a en A une plus grande proportion de personnes qu'en B qui peuvent contrôler¹⁴ leur environnement social commun; et/ou

(2) les personnes en A ont le contrôle d'une plus grande proportion d'aspects de leur environnement social que ceux de B; et/ou

(3) les aspects de leur environnement social que les personnes en A peuvent contrôler sont plus importants du point de vue de la démocratie que ceux que peuvent contrôler les personnes en B (pp. 26-27).

Notons d'abord le plus évident. La comparaison (1) dépend d'une notion quantitative, le nombre de personnes. (2) dépend d'un comptage d'aspects précédé d'une distinction (c'est-à-dire une classification) d'aspects. Enfin, (3) dépend d'une comparaison de l'importance des aspects auparavant distingués. En effet, on remarque des épines d'ailleurs difficilement évitables.

Ensuite, il est clair que cette relation d'ordre n'est pas totale (ou linéaire), puisqu'il y a plusieurs critères de comparaison.¹⁵ Ce n'est d'ailleurs pas le but recherché; il ne s'agit pas d'établir un classement des démocraties. "Ce qui fait qu'il vaut la peine d'élaborer une théorie démocratique c'est la possibilité d'accroître la démocratie dans votre propre unité sociale" (ibid., p. 26). (Etant donné la définition d'"unité sociale" adoptée, il faudrait utiliser certainement le pluriel.)

Pour juger le niveau d'une démocratie, on peut être beaucoup plus détaillé que ne l'est Cunningham. Ainsi Beetham (1993b) tire des deux principes (ou idées) de démocratie trente questions ou critères (de portée inégale). Pour être applicables dans un cadre aussi large que possible, ces questions ne font pas mention du mécanisme institutionnel précis qui permettrait de satisfaire les critères. Les questions se rapportent à cinq domaines, à savoir, les élections, les institutions gouvernementales, le fonctionnement des entités sous-centrales, les droits des citoyens et le caractère démocratique de la société. Bien qu'elles commencent (sauf une) par "how + adjectif" et par "to what extent", les réponses ne peuvent pas être quantitatives, mais tout au plus du genre beaucoup-peu-pas du tout. Le but est d'attirer l'attention sur des défauts éventuels et non pas de concocter un indice agrégé de démocratie. Le bilan qui en résulte permet de juger où il y a lieu d'apporter des améliorations, d'aller vers plus de démocratie.

Accroître la démocratie, cela ne constitue pas un ajout à celle-ci, mais fait partie du "dynamisme qui est inclus dans l'idée de démocratie [...]". Toute l'histoire prouve que la démocratie réalisée n'est jamais qu'un moment du mouvement démocratique" (Burdeau, 1989, p. 151). "Cela implique en tout premier lieu que la démocratie est un projet" (Sartori, 1987, p. 16). Démocratie signifie aussi démocratisation. Ce serait une erreur de croire qu'on a atteint où que ce soit une démocratie parfaite. Une autre erreur, beaucoup plus néfaste, est de croire qu'on pourrait l'atteindre d'un seul coup (bien mené). La démocratie non-parfaite est un moyen d'avancer vers une démocratie un peu plus parfaite.

Y a-t-il des limites à la démocratisation? Non, si l'on prend au sérieux la thèse de la démocratie comme mouvement. Mais, demandent les critiques, où mène ce mouvement? Sartori évoque "le principe des résultats intervertis", la "thèse que des idéaux poussés jusqu'à leurs extrémités opèrent dans les sens inverses" (1987, p. 116). Trop de démocratie tue la démocratie, entend-on de plus en plus souvent (en tout cas en Suisse). "Si elle n'est pas soumise à des règles de jeu, la démocratie, y compris la démocratie directe, paralyse finalement la recherche du bien commun et notamment la poursuite des buts de l'Etat" (Leuba, 1993, p. 14). Mais quelles sont ces règles de jeux et d'où viennent-elles? On doit exiger qu'elles soient issues d'un processus démocratique. La limitation de la démocratie doit être une autolimitation. Mais quel pourrait être ce mécanisme d'autolimitation?

Les deux dangers évoqués en relation avec une démocratie à outrance sont l'ingouvernabilité et la mise en danger des libertés. Notons que ces deux objections semblent aller dans des sens contraires et de ce fait ne pourraient pas être vraies en même temps. D'une part on craint l'affaiblissement du gouvernement par une surcharge d'initiatives émanant du peuple

(surtout en démocratie semi-directe), d'autre part une intervention bien trop fréquente et trop forte du gouvernement, mandaté démocratiquement, dans les affaires, surtout des acteurs économiques, c'est-à-dire dans les affaires tout court.

Après tout cela, peut-on parler de la démocratie?

2. Entités démocratiques

Dans le paragraphe précédent nous avons essayé de dégager ce qu'il y a de commun entre différentes formes de démocratie. Parmi les critères mentionnés, nous en avons omis un, qui est d'ailleurs presque toujours omis, bien qu'extrêmement important. Nous nous n'étions pas posé la question de savoir qu'est-ce qui fait qu'un ensemble de personnes constitue une entité, non pas démocratique, mais apte à la démocratie. Dans quelles conditions ceux et celles qui appartiennent à une entité délimitée d'une certaine façon dans l'espace constituent-ils une entité susceptible d'un régime démocratique? Cette question concerne aussi bien la démocratie politique que la démocratie du lieu de travail ou d'activité (la démocratie d'entreprise).

Parlons d'abord des démocraties politiques. L'acte de tracer les frontières d'un territoire, puis de lui donner un nom, ne transforme pas automatiquement ses habitants en une nation et encore moins en une collectivité démocratique. Même des territoires qui ont déjà un nom ne se prêtent pas ipso facto à un régime démocratique. Le fait éventuel qu'une telle entité soit membre de l'ONU ne confère pas automatiquement une identité collective efficace. Or, sans cette identité aucune technique démocratique, telle que la règle de majorité, n'a de valeur démocratique. "Le principe du règne de la majorité [...] présuppose que l'entité elle-même soit propre à la règle de majorité. Dans la mesure où l'entité dans laquelle la règle de majorité opère n'est pas justifiée, la règle de majorité n'est non plus justifiable dans cette entité" (Dahl, 1989, p. 193).¹⁶ "La valeur de la démocratie d'un système politique est réduite dans la mesure où les personnes qui constituent le système sont réunies d'une façon injustifiée" (ibid.).

Celui qui parle de démocratie, devrait donc indiquer toujours aussi de quel groupe de personnes et de quel territoire il s'agit.

Seulement là où une certaine unité existe et où les personnes concernées sont vraiment prêtes à se soumettre à des décisions communes et de ce fait au principe de majorité, où elles ne se sentent pas comme une minorité permanente (ou ne sont pas traitées comme telle), seulement là l'introduction de structures démocratiques est indiquée. [Si ce n'est pas le cas on ne peut pas les soumettre à la longue au moyen du principe majoritaire.] Evidemment l'alternative n'est pas un despotisme, mais le renoncement à des institutions centralistes ou centralisatrices" (Fisch, 1992, p. 4).¹⁷

La démocratie politique pose non seulement le problème des minorités permanentes, mais aussi celui des exclusions. "Evidemment, la valeur morale de la démocratie, et ainsi une grande partie de sa justification, variera selon l'étendue des personnes incluses" (Dahl, 1989, p. 99).

Qui donc doit faire partie du démos? Dans l'Athènes antique, seulement une partie de la population en faisait partie: ni les méthèques, ni les esclaves, ni les femmes, ni les enfants. Il est difficile de trouver des chiffres précis. En combinant des données des indications de Finley (1991, p. 73) et Held (1987, p. 23) on arrive à la conclusion que seulement un cinquième jusqu'à un quart de la population mâle adulte avait des droits politiques.¹⁸ A Venise, ceux qui avaient le droit de participer aux affaires gouvernementales, les nobles, ne constituaient que 1 à 2 % de la population de la ville (Dahl, 1989,

p. 354). A Genève (selon Palmer, cité par Dahl, *ibid.*) les citoyens qui avaient le droit d'occuper des charges et les bourgeois qui n'avaient que le droit de vote étaient 1 500 sur une population de 25 000. Dans beaucoup de villes suisses, seulement les bourgeois (ceux qui descendaient de bourgeois) avaient le droit de vote. Zurich, p. ex., a élargi ce droit aux habitants mâles suisses seulement en 1865. Mais uniquement avec le droit de vote accordé aux femmes le suffrage commence à s'approcher d'un suffrage universel. Restent les "métèques", les étrangers habitant depuis assez de temps dans une commune ou dans un pays. Restent les jeunes. Dans la plupart des pays "occidentaux" ils ont au moins le droit de vote, à partir de dix-huit ans. Et les enfants? Ils ne sont pas encore raisonnables; il ne serait pas raisonnable de leur accorder le droit de vote et personne ne semble vouloir le faire. Personne?

Wolf Linder est "partisan d'accorder les droits politiques dès la naissance" (1993, p. 7). Il ne s'agit pas d'une plaisanterie. La raison de cette proposition est que "les mécanismes du marché et de la démocratie présentent une lacune commune: les intérêts et les besoins des générations futures ne sont pas pris en considération". Mais tandis que "on voit encore mal comment les problèmes des générations futures pourraient efficacement influencer le marché et la démocratie", la proposition de Linder est destinée à tenir compte des intérêts de ceux "déjà présents sur cette terre". Cette proposition semble-t-elle présenter des difficultés techniques? "Bien sûr, il ne s'agit pas d'envoyer les enfants dans l'isolement." On pourrait confier l'exercice de leur droit de vote "à leurs parents ou à leurs représentants légaux" (*ibid.*). On pourrait avoir peur du déséquilibre politique que cet écart de la formule raisonnable "une personne - une voix" risquerait de provoquer.

En ce qui concerne l'extension des exigences démocratiques à des domaines qui ne sont pas strictement politiques, notamment au lieu du travail, à l'entreprise, nous pouvons être d'accord avec Sartori lorsqu'il affirme qu'il s'agirait là de microdémocraties subordonnées à la macrodémocratie de l'Etat. Par là il veut dire que "la démocratie politique est la condition requise, l'instrument requis pour la démocratie ou le but démocratique quels qu'ils soient auxquels nous puissions être attachés" (1987, p. 11). La démocratie du niveau le plus élevé et englobant doit rendre possible les démocraties d'entités plus restreintes.

Cependant, à côté de cette propagation de la démocratie de haut en bas, il existe aussi une importante influence du bas vers le haut. Selon Pateman (1970; d'après Held, 1987, p. 259), la corrélation positive entre l'apathie et une pauvre opinion sur l'efficacité de l'action politique ("il font de toute manière ce qu'ils veulent") d'une part, et une mauvaise position sur l'échelle socio-économique (qu'on trouverait dans la plupart des démocraties libérales) d'autre part peut être rompue. Il faut pour cela faire jouer à la démocratie un rôle plus important dans la vie quotidienne des gens. Or, la plupart des personnes passent une grande partie de leur vie au lieu de travail. La démocratisation de ces entités peut donc contribuer de façon importante à rendre la démocratie plus vivante et intéressante pour une grande partie de la population.

Trois problèmes au moins se posent en relation avec la démocratie dans l'entreprise économique. Peut-on considérer que les membres d'une telle entreprise constituent une communauté? En d'autres termes, l'entreprise constitue-t-elle une entité démocratisable? Si oui, comment résoudre les problèmes de l'expertise? Enfin, point capital pourrait-on dire, comment résoudre les problèmes de propriété?

Problèmes difficiles que je ne résoudrai pas, mais qu'on doit au moins se poser si l'on prend la démocratie au sérieux. C'est ce qui semble être arrivé à Robert Dahl qui, parti de positions d'une démocratie libérale, arrive à défendre la démocratie dans l'entreprise économique comme nécessaire et possible.¹⁹ L'ordre économique démocratique, dit-il, fait partie de l'ordre démocratique général:

Dans un pays démocratique avancé, l'ordre économique serait compris comme contribuant non seulement à la production et à la distribution de biens et de services, mais à une étendue beaucoup plus large de valeurs, y compris des valeurs démocratiques" (Dahl, 1989, p. 324).

Je me contenterai ici de quelques remarques générales.

Les personnes qui travaillent dans une entreprise ont-elles des intérêts en commun? Gagner sa vie par le travail dans cette entreprise représente des intérêts semblables et non pas un intérêt commun. Faire marcher dans ce but l'entreprise au mieux serait déjà une activité commune au service d'un intérêt commun. Est-ce suffisant pour constituer une unité sociale démocratisable? Et surtout, tous ont-ils les qualités requises pour traiter les problèmes qui se posent dans l'entreprise qu'on suppose commune? Mais ce n'est pas du tout nécessaire. La démocratie dans l'entreprise n'est pas nécessairement une démocratie directe permanente. La délégation et la représentation resteraient des moyens inévitables dans presque tous les cas. A ce sujet Dahl remarque que les objections qu'on soulève contre la démocratie dans l'entreprise ressemblent à celles qu'on tente d'opposer à la viabilité de la démocratie politique. Et comme nous défendons la démocratie politique, ainsi nous pouvons aussi défendre la démocratie dans l'entreprise économique.

3. Société civile

Déjà Tocqueville a utilisé le terme démocratie pour désigner à la fois une forme de gouvernement et un état de la société. Prises séparément, il s'agit de deux tendances, de deux extrêmes théoriques, présentes dans la théorie démocratique jusqu'à nos jours. D'une part une théorie politique "réaliste", pour ne pas dire cynique, restreinte au fonctionnement de l'Etat, d'autre part une théorie socio-culturelle de la "bonne société" qui frise l'utopie pure.

Pour saisir aujourd'hui la démocratie, un cadre tripartite, du type gramscien²⁰ semble plus adéquat, à savoir celui qui opère avec le triplet Etat-économie-société civile. Ces trois composantes sont structurées et intégrées chacune à sa façon. Il faut remarquer que la notion de société civile adéquate à la situation d'aujourd'hui ne comprend pas l'économie comme c'était le cas pour la société civile ("bürgerliche Gesellschaft") chez Hegel et chez Marx. Comme la démocratie, société civile est un concept en mouvement qui se rapporte à une réalité sociale qui change à travers l'histoire.

La démocratie ne réside dans aucune des trois composantes, mais dans une relation équilibrée entre elles. Evidemment tous les problèmes se cachent dans l'adjectif "équilibrée". Néanmoins on peut voir ce qu'un manque d'équilibre peut signifier. Le totalitarisme, terme surtout polémique du dernier demi-siècle, pourrait raisonnablement être compris comme domination complète de l'Etat sur la société civile et l'économie jusqu'à l'effacement de toute frontière. En fin de compte, après la désintégration de la société civile, même la frontière entre l'Etat et l'individu aurait disparu, comme l'on montré par exemple Zamiatine ("My") et Orwell ("1984").

Que signifierait, d'autre part, une prédominance de l'économie sur les deux autres composantes? Elle est défendue surtout par ceux qui voient le salut dans le libre jeu du marché. (Cette liberté, il faudrait d'abord l'établir ou la rétablir.) Ce libre jeu est non seulement le mécanisme démocratique par excellence, mais aussi le seul qui permettrait à la société d'éviter des impasses. L'Etat minimal, ou "moins d'Etat" est la devise souvent proclamée. Tout, jusqu'aux relations dans les familles, est ou devrait être réglé de cette manière. (Il convient, en effet, de distinguer ici aussi une prétention descriptive d'une prétention normative.)

Enfin, la domination de l'Etat et de l'économie par la société civile est généralement taxée d'utopie, à la différence avec les deux autres extrêmes. Les différents courants anarchistes plaident la cause de cette autre forme de "moins d'Etat". Le marxisme orthodoxe avait comme perspective le dépérissement de l'Etat. Cette fin de l'Etat était aussi la fin de l'histoire; dans leur vie individuelle comme sociale, les êtres humains ne seraient plus soumis aux vicissitudes du hasard.

A l'opposé de ces trois cas extrêmes, la démocratie est donc un certain équilibre entre les trois domaines. L'établissement, le maintien et l'amélioration de cet équilibre exigent certains dispositifs institutionnels, la mise en place de mécanismes politiques. En même temps, ces dispositifs et mécanismes expriment la démocratie. Toutefois, ils ne sont pas déterminés de façon univoque. Il y a place pour une certaine multiplicité.

La plupart de ceux qui se servent aujourd'hui de cette notion entendent par société civile

un modèle normatif d'un domaine social différent de l'Etat et de l'économie ayant les composantes suivantes:

(1) Pluralité: des familles, des groupes informels et des associations volontaires dont la pluralité et l'autonomie permettent une variété de formes de vie;

(2) Publicité: institutions de culture et de communication;

3) Vie privée: un domaine d'autodéveloppement individuel et de choix moral, et

(4) Légalité: structures de lois générales et de droits fondamentaux nécessaires à délimiter de l'Etat et, tendentiellement, de l'économie la pluralité, la publicité et la vie privée au moins.

Ensemble ces structures garantissent l'existence institutionnelle d'une société civile différenciée moderne (Cohen et Arato, 1992, p. 346).²¹

Les entités mentionnées sous (1) montrent une société civile structurée en formations volontaires ou²² traditionnelles et non pas atomisées et gazéiformes. Toutes ne constituent pas un refuge où la vie privée pourrait s'étaler et devenir de ce fait une source additionnelle de cette apathie politique tant souhaitée par les partisans d'une démocratie aseptisée. Les liens dans la société civile ne sont pas seulement horizontaux (du type privé), mais aussi verticaux (du type) public. On peut distinguer dans la société civile, à côté d'une sphère privée, aussi une sphère publique dynamique constituée d'associations et de mouvements par lesquels la société civile essaye d'influencer l'Etat et ses organisations et, dans une certaine mesure, aussi l'économie. Il y a donc deux types de médiations: entre la société civile et l'Etat et entre la société civile et l'économie.²³ Les associations et mouvements de la société civile qui agissent dans ces domaines constituent ce qu'on appelle respectivement "société politique" et "société économique". Selon Cohen et Arato, les associations politiques, les partis et les parlements constituent les institutions clé de la société politique (p. 713). On voit les uns de ces ponts plus près de la société civile, les autres plus près de l'Etat. On sait aussi que les associations et partis peuvent être plus ou moins oligarchiques, les parlements plus ou moins dominés par l'Etat, donc en besoin de démocratisation.

Par elle même, l'existence d'une société civile assez développée n'est pas équivalente à l'existence de démocratie. Elle pourrait être recroquevillée sur son secteur privé. Mais une société civile développée est un moteur de démocratisation de la sphère étatique comme de la sphère économique.

"Pour que la démocratie puisse prospérer aujourd'hui, elle doit être conçue comme un phénomène à deux faces: d'une part occupée de la ré-forme du pouvoir de l'Etat, d'autre part de la restructuration de la société civile" (Held, 1987, p. 283).²⁴ Toutefois, la démocratisation doit être accompagnée d'autolimitation. Disons succinctement pourquoi c'est ainsi. L'économie et l'Etat sont, certes démocratisables, et peuvent avoir besoin d'être démocratisés, mais seulement jusqu'à un certain point. Ils ne sont pas coordonnés par les mêmes moyens que les entités de la société civile, et ne peuvent pas l'être. Le mécanisme d'intégration de l'Etat est le pouvoir que l'administration transmet et fait circuler, et qui est garanti par le monopole de l'utilisation légitime de la force. L'économie est réglée par l'argent géré par le marché, ou plutôt les marchés, de biens, de capitaux et du travail.²⁵ Ces modes d'intégration agissent, pour ainsi dire, derrière le dos des agents. Ils ne peuvent pas être remplacés par ceux de la société civile. A savoir, l'action communicative véhiculée par le langage ordinaire. Les modes de coordination différents des trois domaines ne peuvent pas remplacer l'un l'autre sous peine de désintégration. Bien sûr, l'attribution d'un mode d'intégration différent aux trois domaines concerne seulement le mode dominant et caractéristique. L'argent et le pouvoir, jouent aussi un rôle dans la famille, par exemple. Mais ce rôle est parasitique, il se greffe sur le mode dominant. On voit aussi facilement le rôle du pouvoir dans l'économie. De même, il y a de l'interaction communicative dans le domaine de l'Etat et celui de l'économie, et il y a des possibilités pour encore davantage. La démocratisation de ces domaines se sert de ces possibilités. Elle ne peut pas aller jusqu'au remplacement du mode d'intégration spécifique de ces domaines. Il ne faut pas oublier non plus que la société civile dépend aussi de l'Etat par l'intermédiaire de la quatrième des quatre composantes (selon Cohen et Arato), la légalité.

La démocratie réside dans un certain équilibre entre l'Etat, l'économie et la société civile. Il y a toute une étendue d'équilibres démocratiques possibles et à explorer. Les déséquilibres doivent être évités. Un affaiblissement de l'Etat, par exemple, signifie presque toujours un renforcement démesuré de l'économie - et vice versa. Quand les entités de la société civile se substituent à celles de l'Etat ou de l'économie, elles cessent d'être ce qu'elles étaient et commencent à être orientées vers le pouvoir ou l'argent et finissent par être régies par ces modes de coordination. La démocratie, comme la théorie de la démocratie, a besoin des trois composantes séparées mais interagissantes.

Un des moyens, trivial peut-être, mais néanmoins utile, de l'influence de la société civile sur l'Etat et sa marche, est l'institution du référendum et de l'initiative. Ces instruments de démocratie directe ont leur place à côté des institutions de la démocratie représentative. On peut alors parler avec raison de démocratie semi-directe.²⁶ Le fait important en l'occurrence est qu'il ne s'agit pas de questions soumises au peuple par le gouvernement ou l'administration. La décision de soumettre des questions au vote populaire émane d'organisations de la société civile, de comités ad hoc, qui se chargent de formuler les questions et de récolter les signatures nécessaires au déclenchement de ces opérations. En Suisse, par exemple, cent mille électeurs et électrices peuvent déposer des initiatives visant à réviser la Constitution fédérale,²⁷ tandis qu'avec cinquante mille signatures ils peuvent demander le référendum contre des lois et des arrêtés de portée générale.

L'intérêt d'une institution comme l'initiative consiste dans le fait qu'elle donne à la société civile la possibilité non seulement de soumettre des questions à la votation populaire, mais surtout de déclencher une discussion publique sur les problèmes soulevés. Or, "la base et l'essence de toute démocratie" est "gouvernement par discussion" (E. Barker, cité d'après Sartori, 1987, p. 91). Il est important qu'une discussion approfondie soit conduite entre les représentants élus. Mais ce n'est

pas suffisant. La discussion doit atteindre les entités ou même prendre naissance dans les entités qui constituent la société civile ou qui se constituent ad hoc, dans la société civile.

Les moyens de l'influence de la société civile sur l'Etat et l'économie sont multiples et divers. Ils doivent être inventés et réinventés, modifiés, adaptés. Cela aussi constitue la démocratie.

Edgar Ascher

58, ch. sous-le-Crêt

1256 Troinex/Genève

BIBLIOGRAPHIE

- Arato A. et Cohen J., 1992, Civil Society and Social Theory, in Beilharz P. et al. (éds), 1992.
- Beetham D., 1993a, Liberal Democracy and the Limits of Democratization, in Held (1993).
- Beetham D., 1993b, Democratic Audit of the UK: Key Principles and Indices of Democracy, Londres, The Chart 88 Trust.
- Beilharz P., Robinson O. et Rundell J. (éds.), 1992, Between Totalitarianism and Postmodernity, Cambridge Ma., The MIT Press.
- Bobbio N., 1991, Il futuro della democrazia, Turin, Einaudi, (2^e édition).
- Burdeau G., 1989, Démocratie, Encyclopaedia Universalis.
- Cohen J. et Arato A., 1989, Politics and the Reconstruction of Civil Society, in Honneth A. et al. (éds.), 1989, pp. 482-503.
- Cohen J. et Arato A., 1992, Civil Society and Political Theory, Cambridge Ma., The MIT Press.
- Cunningham F., 1987, Democratic Theory and Socialism, Cambridge etc., Cambridge University Press.
- Dahl R., 1989, Democracy and its Critics, New Haven, etc., Yale University Press.
- Finley M.I., 1991, Politics in the Ancient World, Cambridge, Cambridge University Press (2^e édition).
- Fisch J., 1992, Wieviel Demokratie verträgt Europa?, "Die Weltwoche", no. 35, p. 4.
- Held D., 1987, Models of Democracy, Cambridge, Polity Press.
- Held D., (éd.), 1991, Political Theory Today, Cambridge, Polity Press.
- Held D., (éd.), 1993, Prospects for Democracy, Cambridge, Polity Press.
- Heller A., 1991, The Concept of the Political Revisited, in Held (1991), pp. 330-343.
- Honneth A., McCarthy T., Offe C., et Wellmer A. (éds.), 1989, Zwischenbetrachtungen, Francfort, Suhrkamp.
- Jagmetti R., 1993, Die demokratische Schweiz im Europa der Bürger, 156. Neujahrsblatt der Gelehrten Gesellschaft in Zürich, Zurich, Kommissionsverlag Beer AG.
- Leuba J.-F., 1993, La démocratie est indispensable, mais pas sacrée, "Journal de Genève", 7 juin, p. 14
- Linder W., 1993, Un droit de vote aux enfants, "Domaine Public", no. 1123, p. 7.
- Naess A., Christophersen J.A. et Kvallo K., 1956, Democracy, Ideology and Objectivity, New York, Oxford University Press.
- Sartori G., 1987, The Theory of Democracy Revisited, Chatham, NJ, Chatham House Publishers.
- Schulte J., 1989, Wittgenstein: Eine Einführung, Stuttgart, Philipp Reclam jun.
- Wittgenstein L., 1971, Philosophische Untersuchungen, Francfort, Suhrkamp, 1971.
- Wittgenstein L., 1980, Das Blaue Buch, etc., Francfort, Suhrkamp.

1. Naess et al. (1956) ont repéré 311 définitions de la démocratie dans la littérature allant de Plato jusqu'aux années cinquante. C'est ce qu'indique Cunningham (1987), p. 25.
2. Les citations en français qui renvoient à des titres qui ne le sont pas ont été traduites par moi, souvent pour des raisons de (ma) commodité.
3. La citation continue: "et on doit déterminer exactement le domaine dans lequel chaque 'chose' qui y entre serait transformée en une 'chose' politique".
4. Voir à ce sujet p.ex. Schulte (1989, pp. 149-155). Je cite Wittgenstein d'après la traduction allemande (1980, pp. 37-8).
5. L'appartenance à une famille est basée sur une relation R de ressemblance non-transitive définie comme suit: (1) chaque membre de la famille ressemble à lui-même: $R(x,x)$; (2) si x ressemble à y , alors y ressemble à x : $R(x,y)$ implique $R(y,x)$; (3) si x est dans la famille et y ressemble à x , alors y est aussi dans la famille: $(x \in F)$ et $R(x,y)$ impliquent $y \in F$. Il s'en suit alors que $(x \in F)$ et $R(x,y)$ et $R(y,z)$ impliquent que z appartient à la famille (et non pas que z doit ressembler à x , ce qui serait la transitivité). Remplacez maintenant "appartient à la famille" par "est une démocratie"!
6. A ce sujet on peut aussi remarquer que celles qu'on pourrait appeler démocraties préhistoriques n'étaient certainement pas des démocraties instituées. L'attribution de la qualification démocratie est le résultat d'une rétroprojection d'un phénomène beaucoup plus tardif. Toutefois, cela peut être instructif, dans le cas de la démocratie comme dans d'autres cas.
7. Je néglige le "de ce fait"; si l'on l'interprétait comme implication matérielle, tout se réduirait à: "personne ne peut s'arroger un pouvoir inconditionnel et illimité".
8. Machiavel constitue une exception notable.
9. souligné par moi.

10. Peut-être faut-il dire tout de suite qu'il s'agit de conditions suffisantes "épistémiques" et non pas "génétiques", "causales" ou simplement "historiques". Ce sont des conditions suffisantes pour pouvoir affirmer qu'on est en présence d'une démocratie (ou d'un certain degré de démocratie). Ce ne sont pas des conditions suffisantes historiques, sociales, politiques, préalables suffisants pour l'avènement, le développement et le maintien d'une démocratie. De ce fait on peut affirmer que la disjonction de toutes les conditions suffisantes épistémiques est aussi une condition nécessaire. Cela veut dire tout simplement qu'on ne saurait affirmer qu'il y a démocratie sans au moins une raison suffisante de la faire, qu'il n'y a pas de démocraties qu'on ne saurait pas reconnaître. Cela ne veut pas dire que tout phénomène a une cause (une explication causale).

11. Les conditions nécessaires des conditions nécessaires de "démocratie" sont encore des conditions nécessaires de démocratie; seulement elles deviennent vite triviales. Aussi, l'existence de la Terre est une condition nécessaire de démocratie. Seulement les premières (et immédiates) conditions nécessaires sont intéressantes, celles qui sont nécessaires sans être des conditions nécessaires d'autres conditions nécessaires.

12. Même la notion de ressemblance de famille de Wittgenstein permet, dans certaines conditions, de distinguer des types de ressemblance. Si le nombre de traits qui peuvent servir à l'établissement d'une ressemblance est beaucoup plus petit que le nombre d'entités qui se ressemblent par l'un ou l'autre de ces traits, il y aura certainement des sous-familles de ceux qui se ressemblent par un trait donné.

13. "Des unités sociales [sont] des collections de personnes dans lesquelles les actions d'au moins une personne affectent au moins une autre personne - directement ou indirectement." Cette définition laisse le concept d'unité sociale très vague et très vaste. "En effet, le monde entier est une telle unité, comme le sont [...] les passagers d'un bus entre deux arrêts" (pp. 25-26).

14. "Une personne 'contrôle' quelque chose, si ce qu'elle voudrait voir arriver arrive, au moins partiellement, grâce aux actions qu'elle a entreprises dans ce but" (p. 27).

15. Des unités sociales peuvent être incomparables puisque plus démocratiques selon un critère de comparaison et moins démocratiques selon un autre.

16. Cette remarque est encore pertinente en dehors du domaine strictement politique.

17. Un exemple donné par cet auteur est celui de l'Ecosse, intégrée dans le système parlementaire (démocratique!) anglais sans aucune discrimination. Il en résulte une position minoritaire sans espoir. Toutefois, le problème qui le préoccupe est celui de la démocratie dans la Communauté européenne. Mais qui ne penserait pas à des événements plus sanglants? Dans les territoires ex-communistes, on constate "qu'il ne suffit pas de créer certaines institutions, mais que des communautés doivent se développer à partir des domaines de pouvoir précédents" (Jagmetti, 1989, p. 5).

18. "Nos jeux qui consistent à deviner sont des exercices académiques"(Finley, 1991, p. 75).

19. Voir à ce sujet le traitement succinct dans Dahl, 1989, pp. 322-332.

20. Voir à ce sujet: Cohen et Arato (1989), Arato et Cohen (1992) et maintenant le monumental Cohen et Arato (1992) qui m'inspire ici. Cependant, je dois me limiter à indiquer le rôle qu'à mon avis la société civile joue dans la démocratie et sa théorie.

21. A un autre endroit (p. 525) Cohen et Arato indiquent la légalité, la publicité, les associations et la culture de masse comme éléments centraux de la société civile.

22. "vel"!

23. Outre celle entre l'Etat et l'économie.

24. Il faut toutefois remarquer que Held inclut, comme l'ont fait Hegel et Marx et la plupart des marxistes, la "sphère économique" dans la société civile (ibid., p. 281). La "restructuration de la société civile comprend donc la démocratisation de l'économie.

25. Ces notions ont été thématiques et discutées par Parsons et par Habermas.

26. Sartori n'aime pas cette expression. Il remarque (1987, p. 283) que "la matière admet des

degrés, mais ne se prête pas à des solutions moitié-moitié." Il est étonnant que l'auteur de ce livre docte et intelligent se laisse aller, à plusieurs reprises à des remarques désinvoltes de ce genre.

27. Dans la plupart des cantons l'initiative peut concerner aussi des lois.